

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026/170GRH

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
 Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 5/04/2026
 ID : 060-216006619-20260408-2026_170GRH-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Martine LAVIN née le 12 juin 1959 à Creil, demeurant à La Rue du Jeu à Verneuil-en-Halatte, a été désigné en qualité de membre du C.C.A.S. de VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressée,

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
 Président du C.C.A.S.,



Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressée le.....

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026/169GRH

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
 Reçu en préfecture le 15/04/2026
 Publié le 5/04/2026
 ID : 060-216006619-20260408-2026_169GRH-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Christian ROUX ~~né le 10 Décembre 1952 à Vignot (Meuse) demeurant à 14 Rue~~
~~du Professeur Calmette 60550~~ Verneuil-en-Halatte, a été désigné en qualité de membre du C.C.A.S. de
 VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressé,

et publiées sur les emplacements réservés communaux.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
 Président du C.C.A.S.,



Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressé le.....

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026/166GRH

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
 Reçu en préfecture le 15/04/2026
 Publié le 15/04/2026
 ID : 060-216006619-20260408-2026_166GRH-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Pascal HOULLE né le 20 Juillet 1958 à Le Blanc Mesnil (Xvelines), demeurant à 03 Rue de la Source 60550 Verneuil-en-Halatte, a été désigné en qualité de membre du C.C.A.S. de VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressé,

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
 Président du C.C.A.S.,



Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressé le.....

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026/165GRH

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
 Reçu en préfecture le 15/04/2026
 Publié le 15/04/2026
 ID : 060-216006619-20260408-2026_165GRH-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Antoine MONDOLONI né le 29 Juin 1949 à Ajaccio (Corse), demeurant à 07 Rue Pierre Bonsard 60550 Verneuil-en-Halatte, a été désigné en qualité de membre du C.C.A.S. de VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressé,

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
 Président du C.C.A.S.



Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressé le.....

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2026/163GRH

Liberté - Egalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 5/04/2026
ID : 060-216006619-20260408-2026_163GRH-AI

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Christine PAPI née le 14 Décembre 1956 à Saint-Denis de Noyon, demeurant à 22 Rue Jean Jaurès 60560 Verneuil-en-Halatte, a été désignée en qualité de membre du C.C.A.S. de VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressée,

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,

 

Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressée le.....

DEPARTEMENT
OISE
CANTON
CREIL
COMMUNE
VERNEUIL-EN-HALATTE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°2026/164GR
Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le 15/04/2026
ID : 060-216006619-20260408-2026_164GRH-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE-PRESIDENT

-oOo-oOo-oOo-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Décret n° 2000-6 du 04.01.2000 modifiant la composition du C.C.A.S.,

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026,

Vu la délibération N°2026/34 du Conseil Municipal du 30 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Claudine LAULAGNET née le 13 Janvier 1957 à Moyenneville (Oise) demeurant à 17 Rue de la Boissière 60550 Verneuil-en-Halatte, a été désignée en qualité de membre du C.C.A.S. de VERNEUIL-EN-HALATTE.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'AMIENS, pour excès de pouvoir ou plein contentieux, dans les 2 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3^{ème} : Ampliations de cet arrêté seront transmises à :

- Madame la Sous-Préfète de SENLIS,
- Monsieur le Trésorier de la Ville de Verneuil-en-Halatte,
- L'intéressée,

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 8 avril 2026

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,



Philippe KELLNER

Notifié à l'intéressée le.....